



Chasseur Côté
Charente

BON DE COMMANDE 2020-2021 VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Madame, Monsieur,

Ce document vous présente les différentes options pour valider votre permis de chasser en Charente. Nous vous invitons à réaliser cette démarche en e-validation sur notre site internet www.fdc16.com, qui permet une obtention immédiate de votre validation par une opération très simple (sous condition de pouvoir imprimer le document chez vous). Notre site internet vous permet aussi de réaliser des devis. Vous avez toujours la possibilité de faire votre demande par courrier, via le présent document. Cette saison, le site de validation du guichet unique sera ouvert à partir du 2 juin 2020, comme partout en France.

Pour rappel, votre validation du permis de chasser 2019-2020 est valable jusqu'au 30 juin 2020.

Nouveautés 2020-2021 : paiement en plusieurs fois



A partir de cette saison, la FDC16 vous propose le paiement fractionné (2, 3 ou 4 fois) pour toutes les validations réglées par carte bancaire (sur internet ou directement au siège social) à partir d'un montant de 150 € minimum. Des frais bancaires à hauteur de 3,20 % à la charge du chasseur souscripteur seront ajoutés au prix de la validation concernée.



Validation par internet

Obtention immédiate + réimpression gratuite

Etape n°1 : Rendez-vous sur notre site internet www.fdc16.com. Depuis la page d'accueil, ou dans l'onglet « Permis de chasser », cliquez sur « Valider son permis par internet ». Pour cela, vous devez vous munir de :

- Votre permis de chasser (numéro et date de délivrance).
- Votre numéro d'identifiant (14 chiffres placés sous le code barre du bon de commande) et votre mot de passe (date de naissance).
- Votre carte bancaire.

Etape n°2 : Une fois connecté, choisissez vos options en vous laissant guider par le site. La formule e-validation permet d'imprimer votre validation directement chez vous sur papier blanc, vous pouvez alors chasser immédiatement !

Etape n°3 : Paiement sécurisé par carte bancaire.

LA CHASSE GRANDEUR NATURE

Fédération des Chasseurs de la Charente

**Validation par courrier**

Attention au délai d'au moins 5 jours ouvrables entre la réception de votre bon de commande et l'expédition de votre validation.

Suivez les étapes indiquées ci-dessous. N'oubliez pas de saisir lisiblement les informations et de renvoyer votre demande signée avec votre chèque de paiement :

- 1) Vérifiez vos coordonnées, celles de votre permis de chasser (le numéro du permis de chasser se trouve à l'intérieur, à côté de la photo) et votre date de naissance (si ces rubriques ne sont pas remplies ou erronées, veuillez les compléter ou les corriger).
- 2) Veuillez indiquer votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone portable afin de pouvoir vous informer des actualités de la FDC16.
- 3) Signez obligatoirement la « déclaration sur l'honneur ». Merci d'indiquer le numéro du chèque au bas de la demande de validation.
- 4) Choisissez la validation désirée en cochant la case correspondant à votre choix. Etablissez un chèque du montant total à l'ordre de « Régisseur des Recettes du Permis de Chasser ».
- 5) N'oubliez pas d'indiquer les lieu et date, et surtout n'oubliez pas de le signer.
- 6) Envoyez la demande de validation dûment complétée et signée, accompagnée du chèque de règlement correctement rempli à : Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente - Rue des Chasseurs - 16400 PUYMOYEN.

Attention, l'assurance obligatoire proposée par la FDC16 est à 20 €.

Si vous souscrivez aux options proposées sur le formulaire MMA Entreprise, vous devez envoyer le règlement directement à MMA et non à la FDC16.



Tout dossier incomplet ou non signé vous sera retourné.

Le timbre sanglier a été remplacé par le timbre grand gibier. Si vous chassez au moins une des 4 espèces de grand gibier présentes dans le département (cerf, chevreuil, sanglier et daim), n'oubliez pas de prendre votre timbre grand gibier pour éviter d'être en infraction.

Le permis départemental n'est plus valable au-delà des limites du département (fin des communes limitrophes sauf pour les territoires de chasse détenus par le même détenteur, pour leur partie contigüe située dans les départements limitrophes).

Nous vous rappelons qu'aucune validation ne sera délivrée au siège de la FDC16. Aucune validation ne peut être remboursée une fois qu'elle est effectuée, veuillez donc à bien choisir le type de validation désiré. Les espèces ne sont plus acceptées.

Pour toute question ou information, appelez la ligne directe du service guichet unique au **05.45.23.57.94**.



Fait à Puymoyen, le 12 juin 2020.

Le Président,

Bruno MEUNIER

LA CHASSE GRANDEUR NATURE

Fédération des Chasseurs de la Charente